

# Récompenses et punitions, peut-on s'en passer ?

L'éducation positive bannit les punitions et récompenses au nom de la dignité de l'enfant. Mais comment installer une «autorité bienveillante», visant à construire des adultes libres et autonomes ?

« Si votre objectif est de faire toujours primer le groupe sur l'individu, la hiérarchie sur l'égalité, la tradition sur le présent et l'avenir, ne choisissez pas la démocratie, car elle ne vous conduira pas à bon port », affirmait au début du 19<sup>e</sup> siècle le philosophe Alexis de Tocqueville. Il en va de même pour l'éducation sans punition ni récompenses.

## De la soumission à l'émancipation

Historiquement, le succès de ces outils éducatifs s'explique ainsi par leur réelle efficacité à produire des individus conformes aux attentes sociales et peu enclins à contester les rapports de domination. Le phi-

### CAMILLE ROELENS

Docteur en sciences de l'éducation et de la formation, membre du Centre interuniversitaire de recherche en éducation de Lille. Auteur de *Manuel de l'autorité. La comprendre et s'en saisir* (Chroniques sociales, 2021).

losophe Alain Renaut, auteur de *La Libération des enfants* (2002), y voit d'ailleurs la principale raison de l'avènement tardif des droits de l'enfant, promulgués en 1989, soit deux siècles après la première Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Pourtant, au moins deux raisons justifient l'abandon des punitions et récompenses dans une société démocratique. La première est pragmatique : ces outils éducatifs contrecarrent l'objectif de former des citoyens autonomes, reconnaissant la valeur de l'égalité, le respect de l'autrui, ainsi que de la capacité de chacun à agir, choisir, et penser par lui-même. La seconde est morale : dès lors qu'on admet que la violence, la manipulation ou la corruption ne sont pas des moyens acceptables d'agir avec nos semblables, comment pourrions-nous continuer d'user auprès des enfants d'attitudes éducatives qui en sont des formes atténuées ? Il ne serait pas davantage éthique de vouloir former des individus à l'obéissance aveugle par crainte de la punition ou espoir de la récompense, ni de les soumettre à des traitements dont on connaît les dégâts physiques ou psychologiques qu'ils peuvent occasionner.

## Inventer de nouveaux outils éducatifs

En outre, les punitions et récompenses ne sont d'aucun secours pour cultiver les compétences et attitudes qui sont aujourd'hui socialement valorisées. Par exemple, elles peuvent contraindre un élève à reproduire à la perfection le modèle du maître, mais ne suffiront jamais à rendre une personne créative. Elles peuvent faire avancer un âne sur un chemin tracé, mais ne lui diront rien de la manière de tracer sa propre route sans son cornac. Pour le philosophe de l'éducation Philippe Foray, auteur de *Devenir autonome* (2016), changer de perspective commence par reconnaître que l'autonomie individuelle est un but légitime de l'éducation dans une société démocratique. Néanmoins, sa construction reste un processus délicat, qui requiert un accompagnement éducatif sur mesure fondé sur le dialogue et le respect. Dès lors, quels nouveaux outils inventer pour remplacer les punitions et récompenses d'autrefois ?

Une première réponse a été proposée au début des années 2000 par Eirick Prairat, professeur en sciences de l'éducation (*La Sanction en éducation*, 2003, 6<sup>e</sup> éd. 2021). Pour lui, trois condi-



Une sanction doit rappeler la valeur des règles communes et permettre à l'enfant de reconnaître les conséquences de son acte.

tions sont nécessaires pour réprimer les comportements indésirables d'une manière efficace et respectueuse de la dignité de l'enfant. La sanction doit d'abord avoir pour but de rappeler la valeur des règles communes. Elle doit ensuite conduire l'enfant à endosser une responsabilité morale en reconnaissant les conséquences de sa transgression. Enfin, elle doit lui offrir la possibilité de réparer ses torts. Autant de critères que ne remplissent pas les punitions traditionnellement utilisées à l'école, comme les heures de retenue, ou les lignes à copier. La sanction peut aussi constituer une alternative à la récompense en soulignant positivement, par exemple sous la forme d'un diplôme, un progrès ou l'accès à une compétence nouvelle d'une manière plus constructive qu'une rétribution décontextualisée. Une autre option, pouvant être complémentaire, est de repenser le rapport à la discipline dans l'éducation en le fondant sur la mise en

œuvre d'une «autorité bienveillante», qui viserait notamment à limiter aux situations les plus graves le recours à la sanction. Mais sur quelle base la définir ?

## Le piège de la discipline positive

Ces dernières années s'est popularisé le concept de discipline positive, qui consiste à supprimer les punitions au profit d'une valorisation des comportements souhaitables. En apparence moins coercitive, cette méthode n'en reste pas moins axée vers l'objectif de faire obéir l'enfant plutôt que de le rendre autonome. On peut ainsi dénoncer une forme douce de manipulation, semblable aux méthodes du *nudge*, théorisées par les économistes (1), telles que l'apposition d'un dessin de mouche au fond des urinoirs pour inciter les hommes à limiter les éclaboussures. Or, les règles n'ont pas toutes une valeur éducative intrinsèque. Au

contraire, elles jouent souvent le rôle de mal nécessaire, utile pour concilier les intérêts individuels et les contraintes de la collectivité. Par exemple, on peut remarquer qu'un certain nombre de routines relatives aux heures de repas ou de repos, à l'école ou en famille, sont d'abord pratiques pour l'organisation des adultes. Mais si d'autres modes d'organisation plus souples permettraient aux enfants d'être tout aussi bien nourris, reposés, et instruits, ces règles deviendraient caduques. Au contraire de la discipline positive, l'autorité bienveillante vise à remettre en question la posture de commandement – où l'enfant est sommé de se conformer aux attentes des adultes – au profit d'une attitude où l'adulte se met au service de l'autonomie de l'enfant en formulant des suggestions, des conseils, destinés à l'aider à progresser.

L'objectif est alors moins d'avoir une influence directe sur les comportements de l'enfant que de ➔

→ lui donner la possibilité concrète de faire des choix et de grandir. Le mot « bienveillance » est alors compris dans un sens littéral, « bien veiller », qui signifie être attentif aux besoins et désirs de l'enfant, prendre soin de lui, de la relation qu'on entretient avec lui, sans perdre de vue qu'un tel accompagnement est voué à disparaître à mesure que l'enfant s'autonomise. De ce fait, l'autorité bienveillante conduit à réduire drastiquement les situations où une sanction s'avère nécessaire. Par exemple, proposer une gamme variée d'activités sportives ou culturelles aux enfants peut être plus efficace pour réduire les temps d'écran que de chercher à les astreindre à des règles rigides d'utilisation. De même, proposer à l'enfant d'expérimenter la sensation de froid est souvent plus efficace que de lui imposer arbitrairement le port d'un manteau ou d'un bon-

net quand il neige. Réciproquement, l'autorité bienveillante permet aussi de réduire chez l'enfant sa dépendance à l'égard des gratifications de l'adulte. Par exemple, dire à l'enfant « *montre-moi comme tu lis bien* » lui permet de prendre conscience de ses progrès et renforcer son estime de soi bien plus efficacement que de recevoir un simple compliment.

### Jusqu'où aller ?

Faut-il en conclure que l'autorité bienveillante consisterait à laisser aux enfants un libre arbitre absolu, sans aucune contrainte ? Loin s'en faut. La pensée politique libérale nous enseigne au contraire qu'une contrainte est légitime dès lors qu'elle a pour but d'empêcher les individus de se nuire les uns aux autres ou de violer les droits de leurs semblables. Ainsi, si on peut prioriser le dialogue et la négociation face

à un enfant qui refuse de faire du sport ou de manger des légumes, il est impératif d'intervenir fermement en cas de violence ou d'humiliation. La famille ou l'école pourraient donc – en théorie – être envisagées comme des lieux de coexistence pacifique entre des individus respectant leurs droits égaux, mais libres moyennant cela de mener leur vie comme ils l'entendent. Cet horizon se heurte néanmoins en pratique à un obstacle de taille qu'est la dépendance des enfants vis-à-vis des adultes. Les limites matérielles et psychologiques de ces derniers représentent alors un autre type de contrainte légitime. Comment pourrait-on par exemple reprocher à un parent malade ou en situation de précarité de refuser de conduire son enfant à une activité que celui-ci réclame ? Incarner une autorité bienveillante implique donc aussi de renoncer le plus tôt possible à vouloir être un parent « parfait », qui se dévouerait corps et âme pour son enfant. Il serait en effet illusoire de prétendre éduquer à l'autonomie en s'aliénant soi-même, ou de valoriser les besoins de chacun tout en piétinant les siens. Là réside sans doute le plus grand défi d'une éducation sans punition ni récompense : réussir à tenir compte des goûts et des aspirations de l'enfant sans y sacrifier son droit à s'épanouir en tant qu'individu. Si la recherche de ce nouvel équilibre peut guider les parents et les enseignants vers des modèles éducatifs plus démocratiques, elle ouvre aussi la voie à des mutations sociales de grande ampleur. Ainsi, elle pourrait conduire à rendre encore plus réfléchie la décision de devenir parent ; elle pourrait également inaugurer des formes de coéducation où les adultes qui se relayent autour de l'enfant seraient plus nombreux et plus variés. ●

(1) Cass Sunstein et Richard Thaler, *Nudge. La méthode douce pour inspirer la bonne décision*, Vuibert, 2010.



La récompense n'est pas toujours le meilleur levier de motivation.

## REPORTAGES

### Deux initiatives à suivre



#### 1 • Aux Ulis, traquer les « douces violences » dès la crèche

Depuis cinq ans, l'équipe du multiaccueil Oléron aux Ulis (91) est formée à l'évitement des « douces violences ». L'objectif ? Mieux accueillir l'enfant en évitant de « le presser par le geste, de lui donner des cuillères bombées, de le coucher sans le prévenir. Autant d'attitudes, paroles, gestes, rythmes, où l'intention de l'adulte prend le dessus sur celle de l'enfant », explique Christine Schuhl, conseillère pédagogique petite enfance.

Pour tenter d'y remédier, cette formatrice a d'abord invité les équipes à interroger l'aménagement des espaces, le choix d'activités, la répartition des groupes et l'organisation de la journée. « On croit que la pièce est claire, mais à hauteur d'enfant, on se rend compte que les meubles barrent leur regard et entravent leur motricité », constate la directrice de la crèche, Sabine Dumont. En réponse, le mobilier a été remplacé par des modules plus petits, qui permettent de voir au-dessus et au travers.

Les personnels sont aussi plus

attentifs aux désirs exprimés par les petits. « S'ils jettent des Lego, on va se dire "et si on sortait les ballons ?" », poursuit-elle. Les jouets sont ainsi distribués avec davantage de parcimonie et une plus grande diversité. Et quand la clochette retentit, c'est que l'activité va bientôt prendre fin.

Une évolution des pratiques qu'accompagne C. Schuhl en concertation avec l'équipe. Selon leur âge, leur parcours, les personnels sont plus ou moins réceptifs. « L'idée est de les aider à évoluer en douceur, à leur rythme », confie la directrice, pour qui le programme a vraiment porté ses fruits. Il y a toujours des moments de rush, mais « globalement, la crèche a gagné en calme et en sérénité et les équipes sont moins fatiguées ! »

#### 2 • À l'EREA Alexandre Dumas, responsabiliser plutôt qu'exclure

Réaliser un entraînement sportif avec des policiers municipaux pour apprendre à gérer ses émotions, ou

un volontariat au sein d'associations de lutte contre le racisme. Depuis la rentrée 2021, l'établissement régional d'enseignement adapté (EREA) Alexandre-Dumas, Paris 15<sup>e</sup>, spécialisé dans l'accueil des élèves à besoins éducatifs particuliers – en situation de handicap, primoarrivants, décrocheurs –, a remplacé, sous l'impulsion de sa nouvelle proviseure Virginie Pavard, les exclusions par des mesures de responsabilisation : « Exclure cinq jours un élève en difficulté, non seulement ne l'aide pas à comprendre ce qu'on lui reproche, mais accroît le risque de décrochage », analyse-t-elle.

Quand elle était proviseure de la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis (94), V. Pavard a été frappée par le nombre de mineurs incarcérés renvoyés auparavant de leur établissement scolaire. Devenue principale de collège, elle a cherché des alternatives et expérimenté avec succès cette sanction éducative introduite par l'Éducation nationale en 2011. Chaque fois, il lui a fallu convaincre la communauté éducative de son bien-fondé, et les acteurs du territoire d'accueillir les jeunes. Un gros travail en amont, qui explique sans doute pourquoi ces sanctions ne sont pas davantage utilisées, malgré leurs vertus. « Contrairement à une exclusion, la mesure de responsabilisation n'abîme pas l'estime de soi. Elle permet à l'élève de réfléchir à la portée de ses actes et de les réparer symboliquement en se sentant utile. » ●

CÉCILE PELTIER